

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 55 du 8 décembre 2016**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Administration Centrale**

**Texte 23**

**CIRCULAIRE N° 688/DEF/CAB/CAJ**

relative aux modalités d'organisation du concours « armées-jeunesse » 2017 organisé par la commission armées-jeunesse.

*Du 15 novembre 2016*

CABINET DU MINISTRE : *commission « armées-jeunesse ».*

**CIRCULAIRE N° 688/DEF/CAB/CAJ relative aux modalités d'organisation du concours « armées-jeunesse » 2017 organisé par la commission armées-jeunesse.**

*Du 15 novembre 2016*

NOR D E F M 1 6 5 2 0 3 6 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe et deux appendices.

*Référence de publication :* BOC n° 55 du 8 décembre 2016, texte 23.

---

La présente circulaire a pour objet de définir les modalités d'organisation du concours « armées-jeunesse » de 2017 ouvert aux armées, directions et services. Ce prix est destiné à récompenser une action entreprise entre un organisme militaire et civil (un établissement scolaire, une collectivité locale ou une association) dans le cadre du lien armée-nation. Cette action peut concerner des domaines variés comme l'information sur la défense, des activités à caractère social, des actions menées dans le cadre de la mémoire ou toute initiative concrète créant un climat favorable entre le monde de la défense et la jeunesse civile.

L'appréciation des dossiers se déroule sous la tutelle du ministère de la défense ; elle est organisée par la commission armées-jeunesse (CAJ).

## 1. OBJECTIFS.

Les actions, conduites de préférence en partenariat entre un organisme militaire et un organisme civil, doivent être à destination de la jeunesse et répondre aux thématiques non cumulatives suivantes :

- armée-jeunesse : prix principal qui récompense une action de grande envergure ou à forte résonance ou en adéquation avec les problématiques annuelles étudiées par la CAJ ;
- mémoire : action suscitant auprès des jeunes un intérêt, voire un investissement, en faveur du « devoir de mémoire » ;
- découverte des armées : action faisant découvrir les armées et leurs métiers auprès des jeunes ;
- armées dans la cité : actions pédagogiques ou sociales ou citoyennes, implication particulière d'un organisme militaire en faveur de la jeunesse en difficulté ;
- sport : action permettant la rencontre des jeunes et des militaires à travers le sport ;
- partenariat armée/enseignement : prix accordé pour signaler une démarche de transmission des valeurs militaires au sein de la communauté éducative ;
- un prix spécial du président peut compléter ces thèmes ; il distingue des actions associant des jeunes et la défense et méritant d'être récompensées pour leur originalité ou une action accomplie par une unité dans le cadre de sa mission habituelle mais qui revêt un caractère exceptionnel et particulièrement remarquable.

Le jury s'attachera à récompenser les actions susceptibles d'être citées en exemple et facilement reproductibles dans d'autres circonstances.

## 2. DOSSIER DE CANDIDATURE.

### 2.1. Dossier à présenter.

Les candidats aux concours doivent établir un dossier comprenant :

- une présentation des organismes impliqués, militaires et civils ;
- un exposé détaillé de la réalisation ;
- tout document numérique (photos, vidéos) présentant l'action menée ;
- une présentation des moyens mis en œuvre ;
- l'évaluation et la validation des résultats enregistrés. Les données chiffrées et bilans concrets sont particulièrement utiles ;
- la fiche d'inscription en annexe dûment remplie.

### 2.2. Dossiers exclus.

Sont exclues toutes les candidatures ou activités individuelles.

Les lauréats des prix armées-jeunesse sont déclarés hors concours pour une période d'un an, dans la catégorie où ils ont été récompensés.

## 3. JURY NATIONAL.

### 3.1. Calendrier.

Le déroulement du concours fait l'objet du calendrier prévisionnel suivant :

- dépôt des dossiers avant le jeudi 16 mars 2017 ;
- réunion du jury le mercredi 26 avril 2017 ;
- remise des prix le mercredi 31 mai 2017.

### 3.2. Composition du jury.

La sélection nationale est faite à Paris. La commission chargée d'étudier les dossiers et de choisir les lauréats est composée :

- du président de la CAJ ;
- du secrétaire général de la CAJ ;
- d'un représentant du ministère de l'éducation nationale ;
- d'un représentant du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- d'un représentant de l'état-major des armées ;
- d'un représentant de chacune des armées (terre, marine, air) ;

- d'un représentant de la gendarmerie nationale ;
- des présidents en exercice des groupes de travail de la CAJ ;
- de trois représentants d'associations membres de la CAJ ;
- d'un membre honoraire de la CAJ.

### 3.3. Palmarès.

La délibération du jury est secrète, n'est pas publiée et est sans appel. Les concurrents, dès lors qu'ils participent au concours, s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du jury.

Le jury établit un palmarès composé des prix suivants :

- premier prix national (dit « prix armées-jeunesse ») ;
- prix mémoire ;
- prix découverte des armées ;
- prix armées dans la cité ;
- prix sport ;
- palme du partenariat avec l'éducation nationale et l'enseignement supérieur ;
- prix spécial du président.

Ces prix, décernés en présence des lauréats accompagnés des représentants de leurs partenaires, sont remis par le ministre de la défense ou son représentant au cours d'une cérémonie.

### 4. ORGANISATION.

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent. Ces circonstances sont librement appréciées par l'organisateur.

Le règlement, les modalités de participation ainsi que les dossiers de candidature sont disponibles :

- sur le site internet de la commission armées-jeunesse : [www.defense.gouv.fr/caj/prix-armees-jeunesse](http://www.defense.gouv.fr/caj/prix-armees-jeunesse) ;
- sur simple demande courriel à l'adresse suivante : [com.caj@defense.gouv.fr](mailto:com.caj@defense.gouv.fr) ;
- auprès du secrétariat de la commission armées-jeunesse :

École militaire  
Case 20  
75700 PARIS SP 07  
Tél : 01 44 42 32 05

### 5. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX.

La cérémonie de remise des prix est organisée le jeudi 31 mai 2017 à l'amphithéâtre Foch, école militaire à Paris.

## 6. CLAUSE SPÉCIALE.

Les participants majeurs autorisent par avance l'organisateur à utiliser leurs noms et leurs photographies sans que cette utilisation ouvre droit à une quelconque rémunération.

Les responsables encadrants des participants mineurs se seront assurés, préalablement à leur participation à la cérémonie, de l'accord des responsables légaux des mineurs participants.

Le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
président de la commission « armées-jeunesse »,*

Philippe PONTIÈS.

ANNEXE.  
**DOSSIER DE CANDIDATURE - PRIX ARMÉES-JEUNESSE.**

*APPENDICE I.A.*  
*DOSSIER DE CANDIDATURE - PRIX ARMÉES-JEUNESSE.*

# Dossier de candidature

Remettre un dossier dactylographié accompagné d'un support numérique (CD-DVD-clé USB) pour les photos et éventuellement un clip de 3-5 minutes qui seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix.

## 1 – Organismes impliqués

Présentation de la formation candidate et de ses partenaires (ville, association, unité militaire...)

## 2 – Actions

- Exposé détaillé de la réalisation
- Nombre et qualité des personnels impliqués
- Evaluation et validation des résultats enregistrés (chiffres et résultats)
- Impact sur la population (évaluation chiffrée si possible)

## 3 – Moyens

- Matériel mis en œuvre
- Coût et financement
- Délais

## 4 – Suite envisagée :

- Renouvellement de l'opération
- Actions nouvelles

## 5 – Conclusion

## 6 – Fiche synthèse

## Fiche synthèse de présentation du dossier

---

### Nom de l'unité

#### ❶ Domaines concerné(s)

- Lien Armées-Education                       Découverte des armées                       Sport
- Lien Armées-société civile                       Mémoire et souvenir                       Autre :

#### ❷ Organisme(s) impliqué(s)

- *Unité militaire initiatrice*

Intitulé :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Responsable du dossier :

- *Partenaire (s)*

Intitulé, Adresse, Tél et fax, Courriel... :

#### ❸ Description de l'action

Date(s) de réalisation :

Nombre d'actions/fréquence :

Public visé :

Nombre de jeunes touchés :

#### ❹ Moyens

Matériels :

Financiers :

Humains :

#### ❺ Résultats et suites

Pour les jeunes :

Pour les autres publics :

Pour la formation militaire :

Dans la presse :

Suites envisagées :

*APPENDICE I.B.*  
**CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS 2017.**

|                |  |
|----------------|--|
| NOVEMBRE 2016. | Lancement du Prix armées-jeunesse 2017.                    |
|                | Communication des dossiers (téléchargeables sur internet). |
| 16 MARS 2017.  | Date limite de réception des dossiers de candidature.      |
| 26 AVRIL 2017. | Sélection nationale - palmarès.                            |
| 31 MAI 2017.   | Cérémonie de remise des prix armées-jeunesse.              |